

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Gaëtan BARON – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (5) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Emmanuel Boileau – Dorothée GILLOT-CHEVALIER a donné pouvoir à Gaëtan Baron – Bruno LEBRETON a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul Brochard – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absente (1) : Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Soizic BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260928_26

Décision modificative n°1 – Budget Principal 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour tenir compte de l'avenant à la convention de mutualisation 2026, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal.

Budget principal

La décision modificative n°1 s'équilibre à 237 000,00 € en dépenses et en recettes, dont 237 000,00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges de personnel facturées par Montaigu-Vendée dans le cadre de la convention de mutualisation pour 71 000,00 € ;
- L'ajustement des refacturations à Montaigu-Vendée, le CIAS Montaigu-Rocheservière et les budgets annexes de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 237 000 € ;
- L'équilibre de la section par augmentation du virement à la section d'investissement pour 166 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- La diminution du reversement de taxe d'aménagement économique, au regard des réalisations 2026, pour - 166 000 € ;
- L'équilibre de la section par augmentation du virement de la section de fonctionnement pour 166 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	012 Charges de personnel	71 000,00 €	
	70 Produits des services		237 000,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	166 000,00 €	
Total FONCTIONNEMENT		237 000,00 €	237 000,00 €
Investissement	10 Dotations et fonds divers		-166 000,00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		166 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM1		237 000,00 €	237 000,00 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 en date du 24 novembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_18 en date du 29 juin 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_21 en date du 29 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43100 Budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
5 oct. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Gaëtan BARON – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (5) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Emmanuel Boileau – Dorothee GILLOT-CHEVALIER a donné pouvoir à Gaëtan Baron – Bruno LEBRETON a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul Brochard – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absente (1) : Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Soizic BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260928_27

Décision modificative n°1 – Budget annexe Assainissement 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour tenir compte de l'avenant à la convention de mutualisation 2026, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget annexe Assainissement.

Budget annexe Assainissement

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges à caractère général (forfait hébergement et postes informatiques) facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 16 500,00 € ;
- L'ajustement des charges de personnel facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 94 500,00 € ;
- L'équilibre de la section par diminution du virement à la section d'investissement pour -111 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'augmentation de l'emprunt d'équilibre sans prévision d'exécution sur 2026 pour 111 000 € ;
- L'équilibre de la section par diminution du virement de la section de fonctionnement pour -111 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	16 500,00 €	
	012 Charges de personnel	94 500,00 €	
	023 Virement à la section d'investissement	-111 000,00 €	
Total FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement	16 Emprunts et assimilés		111 000,00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		-111 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM1		0,00 €	0,00 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 en date du 24 novembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_18 en date du 29 juin 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_21 en date du 29 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43101 Assainissement.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
5 oct. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Gaëtan BARON – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (5) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Emmanuel Boileau – Dorothee GILLOT-CHEVALIER a donné pouvoir à Gaëtan Baron – Bruno LEBRETON a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul Brochard – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absente (1) : Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Soizic BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260928_28

Décision modificative n°1 – Budget annexe Déchets 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour tenir compte de l'avenant à la convention de mutualisation 2026, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget annexe Déchets.

Budget annexe Déchets

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges à caractère général (forfait hébergement et postes informatiques) facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 11 00,00 € ;
- L'ajustement des charges de personnel facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 104 000,00 € ;
- L'équilibre de la section par diminution du virement à la section d'investissement pour -115 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'augmentation de l'emprunt d'équilibre sans prévision d'exécution sur 2026 pour 115 000 € ;
- L'équilibre de la section par diminution du virement de la section de fonctionnement pour -115 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	11 000,00 €	
	012 Charges de personnel	104 000,00 €	
	023 Virement à la section d'investissement	-115 000,00 €	
Total FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement	16 Emprunts et assimilés		115 000,00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		-115 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM1		0,00 €	0,00 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 en date du 24 novembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_18 en date du 29 juin 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_21 en date du 29 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43103 Déchets.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
5 oct. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Gaëtan BARON – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (5) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Emmanuel Boileau – Dorothee GILLOT-CHEVALIER a donné pouvoir à Gaëtan Baron – Bruno LEBRETON a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul Brochard – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absente (1) : Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Soizic BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260928_29

Décision modificative n°1 – Budget annexe Office de Tourisme 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour tenir compte de l'avenant à la convention de mutualisation 2026, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget annexe Office de Tourisme.

Budget annexe Office de Tourisme

La décision modificative n°1 s'équilibre à 11 000 € en dépenses et en recettes, dont 11 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- La diminution des charges à caractère général (forfait hébergement et postes informatiques) facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation et refinancées sur des crédits non utilisés pour -20 00,00 € ;
- L'ajustement des charges de personnel facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 33 000,00 € ;
- La diminution des atténuations de produits pour – 1 000 € et des autres charges de gestion courante pour – 1 000 € ;
- L'augmentation du produit de la taxe de séjour, au regard des réalisations déjà constatées en 2026 pour 11 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	-20 000,00 €	
	012 Charges de personnel	33 000,00 €	
	014 Atténuation de produits	-1 000,00 €	
	65 Autres charges de gestion courante	-1 000,00 €	
	731 Fiscalité locale		11 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT		11 000,00 €	11 000,00 €
TOTAL GENERAL DM1		11 000,00 €	11 000,00 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 en date du 24 novembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_18 en date du 29 juin 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_21 en date du 29 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du 43104 Office de Tourisme.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
5 oct. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (41) : Gaëtan BARON – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (5) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Emmanuel Boileau – Dorothee GILLOT-CHEVALIER a donné pouvoir à Gaëtan Baron – Bruno LEBRETON a donné pouvoir à Jean-Michel Bregeon – Rémi NEVEU a donné pouvoir à Paul Brochard – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absente (1) : Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Soizic BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Marie FONTENEAU, Collaboratrice de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260928_30

Décision modificative n°1 – Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour tenir compte de l'avenant à la convention de mutualisation 2026, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services.

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

La décision modificative n°1 s'équilibre à 3 000 € en dépenses et en recettes, dont 3 000 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges de personnel facturées par le budget principal de Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation pour 3 000,00 € ;
- L'ajustement des autres produits de gestion courante déjà constatés pour 3 000 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	012 Charges de personnel	3 000,00 €	
	75 Autres produits de gestion courante		3 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT		3 000,00 €	3 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM1		3 000,00 €	3 000,00 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_36 en date du 24 novembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_18 en date du 29 juin 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260629_21 en date du 29 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du 43109 Immobilier d'entreprises et de services.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
5 oct. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*